

MÉLANGES RELIGIEUX.

droit de renverser, au nom de leur souveraineté, l'autorité temporelle du Pape, nécessaire à l'Europe chrétienne, on ne peut leur contester le droit d'avoir un gouvernement équitable, clair et conforme aux intérêts de notre époque. (Exclamations à l'extrême gauche.)

Pie IX comprend parfaitement ces vérités, et un premier acte important vient d'émaner de sa volonté libre et réfléchie, c'est le *propositum*, objet de si vives discussions. Votre commission a mûrement examiné cet acte, non pas qu'elle croie que la France a le droit de décliner le mérite des institutions d'un peuple étranger... (Interruption bruyante à l'extrême gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Ces interruptions sont véritablement incroyables !

Plusieurs voix à droite, au rapporteur : Déposez le rapport, monsieur Thiers, cela mettra fin au scandale !

Voix nombreuses : Non ! non ! — Continuez !

M. LE PRÉSIDENT. L'assemblée a le droit de se faire écouter. (Très-bien ! très-bien !)

M. LE RAPPORTEUR. Mais la commission l'a examiné pour savoir si les conseils qu'elle était fondée à donner avaient porté des fruits tels qu'elle n'ait pas à regretter son intervention dans les affaires romaines.

« Eh bien ! en très-grande majorité, votre commission déclare qu'elle aperçoit dans le *motu proprio* un premier bien très-réel, et dont une injuste prévention peut seule méconnaître la valeur. Cet acte, nous l'examinerons avec détail, au nom de votre commission, lorsque s'engagera devant vous la discussion à laquelle ce sujet doit donner lieu ; mais, nous bornant en ce moment à considérer le principe de cet acte, nous dirons qu'il donne les libertés municipales et provinciales désirables, et que, pour ce qui regarde la liberté politique, celle qui consiste à décider des affaires d'un pays, dans une ou deux assemblées, de concert avec le pouvoir exécutif, comme en Angleterre, par exemple, il est vrai que le *motu proprio* n'en accorde point, ou du moins qu'il n'en donne que les premiers rudiments, sous la forme d'une consulte privée de voix délibérative. La question, dès-lors, est de savoir si les Etats romains sont actuellement capables du régime que l'Angleterre est parvenue à se donner après deux siècles d'expérience et d'efforts. C'est là une question d'une immense gravité qu'il appartient au Saint-Père seul de résoudre, et au sujet de laquelle il importait à lui et au monde chrétien de ne rien hasarder. Qu'il ait préféré en cela la partie de la prudence ; qu'après les expériences qu'il vient de faire il ait préféré ne pas rouverrir la carrière des agitations politiques pour un peuple qui s'y est montré si nouveau, nous ne nous reconnaissions pas le droit de l'en blâmer, et nous n'en voyons pas le motif.

Des libertés municipales et provinciales sont une première éducation par laquelle il est utile de faire passer un peuple, quand on ne veut pas le jeter prématurément et violemment dans la carrière orageuse de la liberté politique. Maintenant, l'acte important qu'on appelle le *motu proprio* suppose un ensemble de lois qui devront réformer la législation civile, assurer l'équité des tribunaux, amener une juste répartition des fonctions publiques entre les diverses classes de citoyens, procurer, en un mot, aux Romains, les avantages d'un gouvernement sage et libéral. Ces lois sont annoncées, et la parole de Pie IX suffit pour lever tous les doutes.

Voice à gauche : Belle garantie ! Autre voix : Oh ! le bon billet qu'a La Chambre ! [Ah ! ah ! — Marques générales de dégoût.]

M. LE PRÉSIDENT. Véritablement, ces choses-là se qualifient d'elles-mêmes, et je suis heureux de ne pas savoir le nom de celui qui dit une pareille grossièreté : c'est indécent ! (Très-bien ! très-bien !)

M. LE RAPPORTEUR. Ces lois sont annoncées et la parole de Pie IX suffit pour lever tous les doutes. Mais les conseils de la France devront être dirigés de manière à convertir en parole officielle ce *motu proprio*, et surtout à étendre la clémence du Pontife sur tous ceux qui peuvent être amnistiés sans danger pour l'ordre public.

Ce doit être l'œuvre d'une influence conti-

nue avec patience, avec calme, avec respect [Très-bien], influence qui constituerait, nous le répétons, une prétention inadmissible, si des circonstances imprévues ne nous avaient amenés à l'exercer, mais qui, renfermée dans les bornes convenables, est parfaitement compatible avec l'indépendance et la dignité du Saint-Siège. (Très-bien ! très-bien !)

Mais, en présence d's résultats obtenus, il nous est impossible de regretter que nos soldats soient au Vatican, lorsqu'ils y occupent la place qu'ils occupaient les soldats autrichiens ; lorsqu'ils s'y sont conduits aussi vaillamment et aussi sagement qu'ils l'ont fait ; lorsqu'enfin il est si notaire qu'ils y suivent les principaux biensfaits que Pie IX avait largement dispensés à ses peuples lors de son avènement.

Maintenant, doivent-ils y être longtemps encore ? Question actuellement difficile à répondre, car il est impossible de dire le moment où le Pape pourra se passer de notre armée, dans un pays qui a été le théâtre de combats si récents. L'intérêt de la France est d'abréger le plus possible son occupation, car elle n'a voulu faire une conquête, ni exercer une domination usurpée. Elle a voulu accompagner en Italie la grâce qui appartenait nécessairement à l'une des puissances catholiques, celle de rétablir le Saint-Père, et de consolider son trône, en réconciliant, non sa personne qui n'en avait pas besoin, mais son gouvernement avec la partie saine et éclairée de la population romaine, au moyen de sages et utiles réformes. Une portion de cette tâche est accomplie. Nous souhaitons que le reste s'accomplisse le plus tôt possible, et par nos troupes prirent bientôt laissé paisiblement, étaient, dans ses Etats, le Saint-Père, qu'elles soient allées délivrer et non pas opprimer.

Le Gouvernement a naturellement adopté pour les crédits demandés le terme de l'année, en se conformant aux règles financières. Pour le moment, il n'a pas cru, et nous ne croyons pas plus que lui, pouvoir en assigner un autre. (Très-bien ! très-bien !) — Marques nombreuses d'une vive approbation. — M. le rapporteur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations de ses amis.]

Voice à gauche : Et la lettre du Président ! pas un mot. [Agitation prolongée.]

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 12 NOVEMBRE 1849.

BULLETIN.

Le comté de Sherbrooke et l'annexion. — Lettre de M. Galt, M. P. pour ce comté, à ses électeurs. — Procès de la ligne. — Election du 3^e Riding of York. — M. Peter Perry refuse de signer la protestation anti-annexioniste. — Faits divers etc.

Le comté de Sherbrooke vient de se prononcer en faveur de l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Plus de 1100 de ses électeurs ont signé une lettre adressée au représentant de ce comté, lui demandant l'expression franche de ses sentiments sur cette grande et importante question. La réponse de M. Galt ne s'est pas fait attendre. Elle fut écho à l'opinion du comté de Sherbrooke et sous peu d'un rapport est digne d'attention. La position de M. Galt comme agent d'une compagnie puissante de capitalistes anglais, sa réputation d'honneur et éclairé donne à sa lettre un caractère sérieux. Nous sommes étonnés de voir ce monsieur dans les rangs de l'annexioniste. Il nous semble qu'il eût pu attendre un peu avant d'en venir à cette conclusion. C'est donner un fort mauvais exemple à ses collègues des Townships environnants, que diront de cela ses Compagnons d'outremer ? La *British-American Land Company* sera-t-elle aussi annexioniste par hazard ? M. Galt ne le dit pas, mais il fait voir qu'elle y gagnerait par l'augmentation de la valeur des terres en Canada. Quant à la population des townships, cette conduite de sa part ne nous surprend pas. Composée en grande partie

ce qui a un cœur pour sentir qu'en Dieu et en Dieu seul repose la véritable fraternité ; le parti des initiatives que nous avons vus rayonnants de joie sur leurs lits de douleur, à l'approche de celles qui leur rappellent et leur font en même temps oublier les soins du tout paternel ; le parti des pauvres qui retrouvent en elles les plus tendres des mères. Aussi, dans cette longue avenue triomphale, avons-nous vu figurer tous les symboles que les opinions empruntent aux champs ou aux jardins, et en particulier les fleurs de la Montagne.

Ah ! puissions-nous toujours protester ainsi contre les assertions envenimées des hommes qui sont sans cesse prêts à fomenter l'esprit de parti au service de leurs passions, et qui d'ailleurs, il y a cinq ans, n'obtiennent qu'à prix d'argent, et grâce à l'orgie, les quelques chants de mort proférés alors contre nos Sœurs. Puissions-nous aussi un jour faire de toutes ces fleurs une seule guirlande, qui cagine et réunisse désormais en une seule famille tous les enfants de la cité, pour notre honneur commun et la prospérité de la France. Et en attendant, adorons la main de la Providence, qui s'est chargée de confondre les calculs de ses ennemis d'une manière si éclatante et si inattendue.

Mais si jusqu'ici, la population a tout fait d'elle-même, il est du devoir de l'autorité église par elle de s'unir à son action. Le jour où, les logements étant prêts, nos saintes filles rentreront à l'hospice pour n'en plus sortir, il faut que l'administration municipale et le con-

d'Australiens et d'Ecossais, ses sympathies sont acquises depuis longtemps aux Etats-Unis. Son *Ultra Loyisme* de 1837 et 38 n'était que de l'hostilité contre les Canadiens-Français.

Quoique nous ne partagions pas les opinions de M. Galt sur l'annexion, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer la franchise et l'indépendance qui inspire dans sa lettre ainsi que l'habileté avec laquelle il développe ce qu'il considère les biensfaits de cette annexion. Il commence par rappeler qu'il n'appartient à aucun des partis qui divise en ce moment le Canada, et il s'en félicite puisque la question dont il s'agit mérite d'être considérée avec calme et impartialité, sans égard aux passions et aux préjugés des partis. — Comme une question nationale et qui intéresse également tous les habitants du Canada. Aujourd'hui, dit-il, chaque citoyen doit mettre de côté les différences d'opinions secondaires pour envisager la question de salut commun. Après ce début, M. Galt donne son adhésion la plus formelle au manifeste des annexionnistes de Montréal. Puis il continue : « Bien des personnes peuvent considérer que l'agitation de la question d'une séparation d'avec l'Angleterre en ce moment est un crime énorme, mais dans l'état éclairé de l'opinion publique dans la Grande Bretagne, on ne sera pas surpris de nous voir partager ici les sentiments et les opinions d'une telle population sont variées ; les uns suivent les branches ordinaires de l'industrie, d'autres aspirent à l'éminence dans les professions, quelques esprits cherchent à se distinguer dans les sciences et les arts, et d'autres veulent employer leurs énergies dans le service actif de l'état, dans le cabinet ou sur le champ de bataille. Aux hommes d'état la création des destinées du pays est confiée, et c'est essentiel que les hommes publiques viennent en contact avec ceux d'autres nations afin d'agrandir leurs idées et d'augmenter leurs connaissances. Ainsi telles occasions ne peuvent se rencontrer dans une colonie. Le service de l'Empire [à part celui de notre Province] est formé à notre jeunesse ; nos hommes d'état n'ont d'autre école que notre politique locale ; aucune occasion de prendre part à la discussion des grandes questions qui agitent le monde ; aucune diplomatie étrangère n'aiguise leur intelligence et ne les rend plus capables de nous instruire dans la science du gouvernement. Les sciences, la littérature, les beaux arts suintent notre repas qui ne leur offre pas d'encouragement suffisant. Privés par leur état colonial de partager les triomphes de l'art, de l'industrie et de la gloire impériale, les colons Canadiens sentent qu'ils n'ont aucune gloire nationale à augmenter, aucune fierté nationale à partager ; ils sentent que leurs énergies sont restreintes à conduire leurs seules affaires de paroisse et ils essayent par la violence de leurs discussions d'obtenir pour elles cette importance qu'on refuse à leur valeur intrinsèque. »

Il était possible de considérer la connexion comme devant être pernicieuse et susceptible d'être brisée seulement par la violence, je ne voudrais pas recommander une marche qui pourrait armer les Canadiens contre leurs co-sujets dans la Grande-Bretagne. Mais comme il est universellement admis que l'Etat colonial est un état de tutelle, ce n'est certes pas inconvenant ni inconsistent avec nos droits envers la mère-patrie, d'examiner si le temps est arrivé de changer nos positions relatives, sans renoncer pour cela aux obligations d'affection à son égard. Nous sommes et nous de vous continuer d'être reconnaissants à la Grande Bretagne qui a été la source où nous avons pris les biensfaits de la liberté civile et religieuse ; mais ses droits à notre gratitude seraient tout-à-fournir détournés, si elle nous refusait le droit de dicter ces changements qui nous sont devenus d'une importance vitale. Personne cependant n'a évidemment une telle conduite de la part du glorieux pays qui nous a protégés jusqu'ici. Ses hommes d'état ne désirent retenir le Canada qu'auSSI longtemps que le Canada le désire et quand le temps sera arrivé de nous séparer, quoiqu'il puisse en coûter à l'Angleterre, je ne doutera pas de la magnanimité de la nation qui a été l'apôtre de la liberté dans le monde entier. Quant les provinces de l'Amérique du Nord prennent leur rang parmi les nations de la terre, la mission de l'Angleterre sur ce continent sera remplie. Et elle regardera avec orgueil le vaste empire, élevé par ses enfants, parlant sa langue, gouverné par ses lois, et lié avec elle par les liens les plus étroits de l'intérêt et de l'affection. Ce sera une bien plus noble cause d'orgueil pour la Grande Bretagne, d'avoir instruit une grande nation, de lui avoir enseigné à jour de la liberté, que d'avoir pour toujours nominativement le contrôle de tout un continent comme des colonies souffrantes et mécontentes.

« Sons la ferme conviction donc qu'on peut obtenir une séparation à l'unité de l'Angleterre, quand le Canada le demandera, je puis considérer sans gêne, jusqu'à quel point une telle séparation est désirable, avec l'annexion aux Etats-Unis.

« Le Canada a maintenant une population d'un million et demi, avec un territoire qui admet pour elle presque un développement sans limites, de vastes rivières, des plaines fertiles, des mines riches et abondantes, enfin toutes les choses nécessaires pour constituer

beau jour, de saluer de nos acclamations votre retour dans ces lieux que vos coeurs n'ont jamais abandonnés.

Volez, ô nos bonnes Sœurs ! volez auprès de vos chers malades ; rendez-vous au chevet du pauvre Lazare qui vous appelle de tous ses vœux ; allez comme des anges intérieurs, d'une main soulager ses souffrances, et de l'autre lui montrer le ciel !

Au nom des hommes de la paroisse Saint-Symphorien.

CASSAN, aîné.

3 octobre 1849.

Le carreau cassé.

Un jeune enfant d'une école chrétienne avait sans mauvaise intention, cassé l'un des carreaux de l'étude. On ne s'en était pas encore aperçu, mais le pauvre enfant tremblait de peur, chaque fois qu'on lui adressait la parole. Un dimanche, le curé de l'endroit vint présider le catéchisme, et interrogea quelques-uns des enfants parmi lesquels se trouvait le malheureux coupable. Le curé lui dit : « Qui est-ce qui a fait le ciel et la terre ? » Tout préoccupé de son carreau, l'enfant répondit : Monsieur, ce n'est pas moi. — Comment, ce n'est pas moi ? — Eh bien ! monsieur, c'est moi, mais je ne ferai plus. »

Discret.

Un particulier peu discret confia un secret à quelqu'un et le prit instantanément de n'en rien dire à personne. « Soyez tranquille, lui dit cetui-ci, je serai aussi discret que vous. »

un grand pays. Mais sa population est divisée et ses ressources ne sont pas développées. Ceci est dû à sa position de colonie. *Rien ici n'est final.* Notre constitution n'est pas à nous. C'est l'oeuvre de la Mère-Patrie et nous ne pouvons la modifier sans la sanction impériale. Notre commerce est réglé par ceux dans les conseils desquels nous ne sommes pas admis ; nos actes les plus réfléchis et délibérés sont sujets à être révisés et désavoués sans notre consentement ; nos décisions légales sont sujettes à être renversées en Angleterre ; les chefs de notre gouvernement sont choisis parmi des hommes qui ne connaissent pas notre position. Notre administration doit regarder non seulement aux intérêts du Canada, mais aux vues du Gouvernement impérial ; nous ne pouvons disposer de nos fonds sans le consentement exprès de l'Angleterre ; la lutte pour le pouvoir ici est rendue plus acharnée et prolongée par l'appel à un pays lointain ; et la règle que la majorité doit gouverner est sujette au premier moment à être mise en évidence par l'intervention d'un pouvoir supérieur invoqué par la minorité. La prospérité du Canada ne saurait exister avec un état de choses si incertain."

« Quand un pays a atteint la position du Canada, il est essentiel pour son avancement qu'il soit indépendant. Les talents d'une telle population sont variés ; les uns suivent les branches ordinaires de l'industrie, d'autres aspirent à l'éminence dans les professions, quelques esprits cherchent à se distinguer dans les sciences et les arts, et d'autres veulent employer leurs énergies dans le service actif de l'état, dans le cabinet ou sur le champ de bataille. Aux hommes d'état la création des destinées du pays est confiée, et c'est essentiel que les hommes publiques viennent en contact avec ceux d'autres nations afin d'agrandir leurs idées et d'augmenter leurs connaissances. Ainsi telles occasions ne peuvent se rencontrer dans une colonie. Le service de l'empire [à part celui de notre Province] est formé à notre jeunesse ; nos hommes d'état n'ont d'autre école que notre politique locale ; aucune occasion de prendre part à la discussion des grandes questions qui agitent le monde ; aucune diplomatie étrangère n'aiguise leur intelligence et ne les rend plus capables de nous instruire dans la science du gouvernement. Les sciences, la littérature, les beaux arts suintent notre repas qui ne leur offre pas d'encouragement suffisant. Privés par leur état colonial de partager les triomphes de l'art, de l'industrie et de la gloire impériale, les colons Canadiens sentent qu'ils n'ont aucune gloire nationale à augmenter, aucune fierté nationale à partager ; ils sentent que leurs énergies sont restreintes à conduire leurs seules affaires de paroisse et ils essayent par la violence de leurs discussions d'obtenir pour elles cette importance qu'on refuse à leur valeur intrinsèque. »

« Pour rendre le Canada grand, il faut offrir à ses habitants ces éléments d'émulation et de fierté, qui feront appel à toutes leurs énergies ; les discussions entre ses habitants doivent cesser avec les distinctions de races et tous doivent sentir qu'ils sont également intéressés aux destinées du pays. Quand même le Canada pourra déveu une partie intégrale de l'empire britannique, sa position est telle que ses intérêts sont plus naturellement liés avec les Etats-Unis. D'ailleurs, connaît-on la constitution de la Grande-Bretagne comme nous la connaissons et les intérêts divers qui la régissent, nous savons que l'Angleterre ne peut mieux faire pour nous. »

Les intérêts permanents du Canada et ses espérances, tout lui fait désirer l'annexion aux Etats-Unis. Et le pays luigira et se débattra dans des discussions intestines, tant que nous n'aurons pas obtenu notre indépendance. — Une union avec les Etats-Unis nous placerait au rang des nations ; la suggestion accueillie de leur législation deviendrait la nôtre ; nous partagerions les triomphes de leur prospérité sans exemple ; nous partagerions les fruits de cette habileté politique qui jusqu'ici a tenu leurs institutions à l'abri du mal ; nos intérêts et notre industrie seraient protégés et encouragés par leur politique commerciale sage et éclairée ; et quoique ne dépendant plus de la Grande-Bretagne nous aurions le sentiment de l'avoir bien servi en assurant aux deux empires cette harmonie qui est maintenant constamment en péril, par suite d'intérêts opposés. »

M. Galt termine sa lettre par les arguments ordinaires des annexionnistes ; l'augmentation de la valeur de la propriété et des produits agricoles, la diminution du prix des objets manufacturés que nous consommons, aussi du thé, du café, du sucre etc. Enfin il prétend que sans tous les rapports le Canada gagnerait par l'annexion.

La ligne continue ses discussions à Toronto, sur toutes espèces de choses et *quibusdam aliis*. Nonobstant l'assiduité de loyauté et d'attachement à la Grande-Bretagne qu'elle affiche encore, quelqu'un venu de Toronto la semaine dernière nous assure que la convention se prononcera avant six mois pour l'annexion. La grande majorité de ses membres est en faveur du mouvement, nous dit-on, mais ils veulent attendre pour voir s'il n'y aurait pas encore une chance d'entrer au pouvoir ! on de voir l'Angleterre revenir à son système protecteur d'autrefois !

M. Peter Perry, le candidat à la prochaine élection du 3^e Riding of York a refusé de signer le manifeste anti-annexioniste. Quelques-uns des électeurs sont alors le trouver et ont mis comme *sine qua non* de leur support la condition qu'il signât le manifeste en question. C'était prendre M. Perry à la gorge. En hoinme indépendant il a refusé de signer. Son programme concorde complètement avec la lettre du président, et il proposera à la Chambre un ordre du jour motivé, qui sera voté par la majorité de ses ministres qui lui, a souillé sa fameuse lettre à Edgar Ney. Cependant, le schisme ne s'est pas consumé, et il y a eu un rapprochement temporaire. Aux dernières dates, Louis Napoléon semblait avoir voulu se décharger sur l'Assemblée législative du parti à prendre. C'est le Général Changarnier qui dissipa ou du moins ajourna l'orage qui était sur le point d'éclater. Il alla l'Élysée, dit la correspondance du *Courrier des E.-U.* et en exposa les dangers d'un conflit entre les pouvoirs exécutif et législatif ; il parv